chacun va s'appliquer à entrer très simplement dans les vues du Saint-Père, et à les mettre en pratique très exactement.

La première communion est un acte privé où l'enfant ne relève que de ses parents et de son confesseur. Il importe de se bien dépouiller de la mentalité que nous ont faite des coutumes fortement ancrées dans nos mœurs. Il faut surtout se bien garder de soumettre un tel acte à des préparations, à des modes, à des exigences qui contrediraient la lettre et l'esprit du décret, et laisseraient dressées sur le chemin de la sainte Table des barrières que la main de Pie X a voulu abattre.

2. Communions générales

La science est assurément nécessaire, mais elle ne suffit pas à l'éducation chrétienne. Elle forme l'esprit en y mettant la lumière. Il faut aussi former le cœur en y cultivant la piété. Cette tâche, comme l'autre et plus encore que l'autre, fait partie des devoirs qu'impose le ministère des âmes.

Il est à souhaiter que la communion ne devienne pas pour l'enfant un acte routinier et stérile, mais qu'elle soit pour son âme une source de vie surnaturelle et un principe de sanctification. Pour cela il faut mettre beaucoup de soin à développer chez lui la piété eucharistique. Et rien n'y contribuera plus efficacement que des communions générales préparées et surveillées par le prêtre.

Le Pape, dans son décret, recommande fortement de recourir, de temps en temps, à des communions générales, et de les faire servir à stimuler la piété des enfants. Voici dans quelle mesure et de quelle façon je veux que cette indication du décret pontifical soit mise en pratique dans toutes les paroisses du diocèse.

 (a) Au moins quatre fois par année, et à des intervalles à peu près égaux, tous les enfants communiants, qui n'ont pas encore subi leur examen final, seront invités et préparés à faire une communion générale.

(b) On consacrera deux jours entiers à préparer cette communion. La préparation sera faite sous forme de retraite, et devra consister en exhortations courtes, simples et